



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

# MAIRIE DE SAINT JEAN DE FOLLEVILLE

## ARRÊTE MUNICIPAL temporaire N° ART 20/22 Portant restriction de la circulation sans déviation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1, L.2212-2
- Vu le Code de la Route
- Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes
- Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation temporaire
- Vu l'article 610-5 du Code Pénal
- Vu la demande présentée par l'Agence EUROVIA Haute Normandie de Lillebonne

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières pour le bon déroulement des travaux de réfections diverses de trottoirs, bordures, avaloirs, pavés...et la réalisation de deux stationnements devant les bornes électriques

### ARRÊTONS

Article 1 : du 5 septembre 2022 au 16 septembre 2022, l'entreprise EUROVIA est autorisée à réaliser des travaux de réfections diverses sur les secteurs suivants :  
rue de la sablonnière – rue lamidey/intersection rd81 – rue du hamel au cœur – rue des sources – rond point – parking de la route départemental 982

Article 2 : Un balisage ponctuel sera installé au fur et à mesure des travaux mobiles sur certains secteurs du territoire communal et les travaux en demi chaussée pourront être gérés par feux alternant.

Article 4 : la pré-signalisation et la signalisation de type réglementaire seront à la charge de l'entreprise EUROVIA.

Article 5 : M. Le Maire, M. le Garde Champêtre sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Saint-Jean-de-Folleville, le 05 septembre 2022

Le Maire,



Patrick PESQUET

Copie transmise à la Communauté d'Agglomération Caux Seine agglo

Correspondance : Monsieur le Maire

Mairie de Saint Jean de Folleville - 8, rue de l'Eglise 76170 Saint Jean de Folleville

Téléphone : 02 35 39 82 76 - Télécopie : 02 35 39 97 19 - courriel : mairie.saintjeandefolleville@wanadoo.fr